

Troisième session

Dual Distribution

CREATION D'UNE COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

Rapport du Bureau

1. Lors de sa 50ème séance tenue le 15 novembre 1948, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale la création d'une Commission politique spéciale à laquelle tous les Etats Membres auront le droit de se faire représenter et qui sera chargée d'étudier certains des points renvoyés à la Première Commission par l'Assemblée générale, et de faire rapport à leur sujet.

2. Le Bureau recommande à l'Assemblée générale de renvoyer à la Commission politique spéciale les points ci-après :

1. Rapport du Conseil de sécurité
2. Admission de nouveaux Membres
 - a) Rapport du Conseil de sécurité
 - b) Avis consultatif de la Cour internationale de Justice
 - c) Admission à l'Organisation de l'Italie et de tous les Etats dont la demande d'admission a recueilli sept voix au Conseil de sécurité : point proposé par l'Argentine
 - d) Demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Ceylan : rapport spécial du Conseil de sécurité.

Question du vote au Conseil de sécurité :

- a) Rapport de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale
 - b) Convocation d'une conférence générale conformément à l'Article 109 de la Charte aux fins d'étudier la question du veto au Conseil de sécurité : point proposé par l'Argentine.
4. Opportunité de créer une Commission permanente de l'Assemblée générale : rapport de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale.
 5. Etude des méthodes destinées à favoriser le développement de la coopération internationale dans le domaine politique : rapport de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale.
 6. Garde des Nations Unies : point proposé par le Secrétaire général.